

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Madame Viviane NAUDIN, Conseillère municipale.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2026.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 29

Pouvoirs : 0

Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Marjorie MINUTOLO - Laurent DIAS - Diane LAMOTTE - Gilbert CARPENTIER - Martine DALLEST - Pierre-Yves CHABAUD - Evelyne DOMANICO - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Max FREY - Brigitte CALDERONE - Philippe BELTRANDO - Nathalie NAISSANT - Marc VANDEVOIR - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Nicolas IMPAGIANTIELLO - Virginie DELEAU - Sébastien ZOYO - Christine LE GALL - Ludovic COQUILLAT - Marina HOCQUET - Cyril BOSSELUT - Anne-Marie VIET - Alexandre DE PALMA - Yannick GUSSE - Aline SORINI - Patrice ENSARGUEX - Théau FOURNET.

Marjorie MINUTOLO

PROCURATIONS :

Votes : 29

Blancs : 4

Suffrages Marc DEL GRAZIA : 25

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_01_2026

Objet : Election du Maire

Rapporteur : Viviane NAUDIN

La première séance du Conseil Municipal est consacrée à l'élection du Maire et des adjoints.

Le doyen d'âge est président de séance jusqu'à l'élection du Maire (art. L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Madame Viviane NAUDIN, doyenne d'âge, prend la présidence. Elle a procédé à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Marjorie MINUTOLO a été désignée en qualité de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

CONSIDERANT la présidence de la séance assurée par la doyenne d'âge,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Maire, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue,

Après constitution du bureau composé de deux assesseurs,

Après dépôt de la candidature de Monsieur Marc DEL GRAZIA, seul candidat,

Après que chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote,

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 15

Nombre de voix obtenues par le candidat :

- Marc DEL GRAZIA : 25

Monsieur Marc DEL GRAZIA ayant obtenu la majorité absolue avec 25 voix est proclamé Maire de la commune de Roquefort-la Bédoule et immédiatement installé.

Votes : 29

Blancs : 4

Suffrages Marc DEL GRAZIA : 25

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 24 mars 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Marjorie MINUTOLO

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260401-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-04-2026

Publication le : 01-04-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA